



APPEL À PROJETS CONJOINT MAROC-SUISSE

1. CONTEXTE

Un appel à projets est lancé dans le cadre du Mémorandum d'entente signé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation du Royaume du Maroc et le Secrétariat d'Etat à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation de la Confédération Suisse. Il a pour but de financer des projets d'amorçage sur des thématiques prioritaires pour les deux pays.

L'appel est coordonné du côté marocain par la Direction de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, et du côté suisse par la Leading House pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (LHMENA), gérée par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

2. BUTS ET OBJECTIFS

L'appel à projets conjoint Maroc-Suisse vise à renforcer la collaboration entre les institutions suisses et marocaines. Il s'agit d'un financement d'impulsion qui vise à financer des projets d'amorçage.

Le but de l'instrument est de permettre aux chercheurs de mener des activités conjointes de telle sorte qu'ils puissent former des équipes, solliciter des soutiens d'autres organes de financement, et/ou qu'ils puissent développer des partenariats à long terme entre les institutions ou les groupes de recherche.

Les projets peuvent prendre la forme suivante (liste non exhaustive) :

- Préparation d'un projet de recherche collaboratif en vue d'une soumission aux appels à projets nationaux et/ou européens ;
- Organisation d'une conférence, d'un séminaire thématique ou d'une école d'été ou d'hiver ;
- Rencontres en vue de mettre en place des formations, des recherches conjointes, des stages accrédités, etc. ;
- Mobilités des professeurs, des chercheurs et des doctorants.

3. THÉMATIQUES

L'appel à projets est ouvert aux disciplines et aux thématiques suivantes :

- Sciences de l'éducation ;
- Sciences cognitives ;
- Migration ;
- Biotechnologies.

4. ELIGIBILITÉ

Pour être éligible, un projet doit être porté par au moins une candidate/un candidat marocain et une candidate/un candidat suisse.

Du côté marocain, les équipes de recherche appartenant aux universités, aux universités dans le cadre du partenariat public-privé, aux établissements publics de recherche et aux établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas d'universités, sont éligibles au financement.

Du côté suisse, les scientifiques rattachés à une école polytechnique fédérale, à une université cantonale, à une haute école spécialisée ou à une haute école pédagogique, ainsi qu'à une institution de recherche publique (comme défini à l'art. 5 de la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation), sont éligibles. Il ou elle doit bénéficier d'un contrat à durée indéterminée ou durant jusqu'à la fin du projet, et disposer d'une expérience de recherche de trois ans ou plus.

Le projet doit concerner des développements en vue d'une utilisation civile.

5. DURÉE DES PROJETS

Les projets seront financés sur une durée de 24 mois maximum.

6. FINANCEMENT ET BUDGET

Le montant maximal de la subvention est de 10'000 frs pour le partenaire suisse et de 100'000 dirhams pour le partenaire marocain.

Un budget détaillé doit être fourni avec la proposition (Annexe 1). Les dépenses prévues doivent être justifiées et mises en relation avec les activités proposées. Le Budget total du projet doit comprendre : La subvention demandée, les contributions des partenaires (financières ou en natures) et les éventuelles contributions des parties tierces.

Les frais suivants peuvent être couverts par la subvention :

Equipement

- Equipement : les coûts d'équipement sont éligibles si l'équipement en question est nécessaire pour le travail de recherche et qu'il est acquis spécifiquement pour le projet. Les équipements et les infrastructures de base d'une institution de recherche ne peuvent pas être financés. Cela comprend en particulier : l'équipement informatique standard, y compris le hardware et le software, les infrastructures et l'équipement de laboratoire, et tout autre infrastructure et équipement habituellement disponible dans une institution de recherche pour le domaine en question.

Déplacement et sous-traitance

- Déplacements : Seuls les frais de déplacement en lien direct avec le projet de recherche peuvent être couverts par la subvention. Ces frais sont soumis à la réglementation nationale pour les candidats marocains. Pour les candidats suisses, ces frais incluent les vols en classe économique, les frais de repas et de logement (les tarifs dans des hôtels et des restaurants de catégorie moyenne constituent le prix de référence maximal).

- Sous-traitance : Les coûts engendrés par des tiers mandatés pour le projet de recherche (externalisation par sous-traitance) peuvent être couverts par la subvention, à condition que la participation de tiers soit justifiée et nécessaire, et que les coûts des services fournis dans le cadre de la sous-traitance ne dépassent pas 10% de la subvention.

Communication et frais d'organisation et de participation aux séminaires

- Publication Open Access : Les frais de publications en *open access* sont éligibles.
- Congrès, conférences et ateliers : L'organisation des conférences et des ateliers en lien avec les activités du projet sont éligibles, y compris les frais d'enregistrement à ces événements s'ils ne sont pas organisés par les équipes du projet.

7. EVALUATION ET SÉLECTION

L'éligibilité des projets sera vérifiée par le comité de gestion et de suivi de l'appel à projets. Les projets éligibles seront évalués par des experts externes. Chaque projet sera évalué par deux experts, l'un rattaché à une institution au Maroc et l'autre à une institution en Suisse.

L'évaluation sera effectuée sur la base des critères suivants :

- Précision du plan de recherche et du projet,
- Faisabilité du projet,
- Pertinence des résultats prévus (par exemple publications, ateliers),
- Budget,
- Contributions de tous les partenaires impliqués, y compris le financement et les contributions en nature,
- Expertise et complémentarité des partenaires,
- Potentiel pour une collaboration à long terme et activités futures.

La décision finale sera prise par le Comité de pilotage.

8. SUIVI DES PROJETS

L'équipe de recherche marocaine et l'équipe de recherche suisse sont représentées chacune par une chercheuse/un chercheur principal(e). Les deux chercheurs principaux sont responsables du dépôt de la candidature et de la soumission des rapports.

Un rapport scientifique intermédiaire doit être soumis à mi-parcours. Le rapport scientifique et financier final doit être soumis deux mois après l'achèvement du projet. Le dernier délai pour la remise des rapports finaux est le 31.10.2025.

9. CANDIDATURES

Les candidatures doivent être soumises sur la plateforme en ligne disponible à l'adresse suivante : <https://hes-so.k-review.com/>

Les informations suivantes doivent être renseignées au niveau de la plateforme :

- Résumé du projet (Maximum 2'500 caractères avec les espaces compris). Ce descriptif sera publié si le projet est retenu.
- Description du projet et objectifs (Maximum 10'000 caractères avec les espaces compris).
- Activités prévues et plan de travail (Maximum 5'000 caractères avec les espaces compris).
- Résultats attendus (Maximum 5'000 caractères avec les espaces compris).
- Description des collaborations passées ou en cours entre les partenaires (Maximum 2'500 caractères avec les espaces compris).
- Activités de suivi (y compris demandes de financement) et collaboration à long terme (Maximum 5'000 caractères avec les espaces compris).

En outre, les documents suivants doivent être fournis :

- CV de tous les participants.
- Budget du projet (tableau à télécharger et à remplir).
- Si besoin : plan de travail (diagramme de Gantt ou autre).

10. CALENDRIER

12.09.2022	Lancement de l'appel à projets.
11.12.2022	Fermeture des candidatures
05.04.2023	Publication des résultats
Septembre 2023	Démarrage des projets
Septembre-2025	Dernier délai pour la fin des activités des projets
Octobre 2025	Remise des rapports finaux

11. CONTACT

Pour la Suisse

M. Michael Krieger

Responsable de la Leading House MENA

HES-SO Rectorat
Route de Moutier 14
Case postale
2800 Delémont

E-mail : lhmena@hes-so.ch

Téléphone : +41 58 900 00 32

<https://www.hes-so.ch/la-hes-so/a-propos/international/leading-house-mena>

Pour le Maroc

M. Abdelouahid EZZARFI / M. Anas CHOKAIRI
/ Mme Nihale El Azzouzi

Direction de la Recherche Scientifique et de
l'Innovation

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la
Recherche Scientifique et de l'Innovation
Boulevard Mohamed Lyazidi – Hassan
BP : 4500
Rabat

E-Mail : a.ezzrifi@yahoo.fr

chokairi.anas@gmail.com

elazzouzi.enssup@gmail.com

Téléphone: +212 6 72 21 03 27

+212 6 72 21 03 57

+212 6 08 79 61 05

<http://www.enssup.gov.ma/en/appui-a-la-recherche-scientifique-et-technologique>